



Charte fondatrice de la commune nouvelle



Commune nouvelle

Communes de La Fare-en-Champsaur et de Saint-Bonnet-en-Champsaur

OCTOBRE 2024



Sommaire

1 Préambule

2 Volet 1 : Projet d'Avenir

1. Soutien à l'agriculture de montagne
2. Valorisation des produits locaux
3. Adaptation au changement climatique
4. Tourisme durable et valorisation des paysages
5. Modernisation des infrastructures
6. Renforcement des services publics
7. Le bien-vivre en Champsaur Valgaudemar au cœur des préoccupations

4 Volet 2 : Gouvernance Nouvelle

1. Structure de gouvernance adaptée
2. Commune et Maire délégué
3. Conseil Municipal Unique
4. Composition des listes municipales
5. Commissions locales
6. Renforcement du rôle central
7. Communication et transparence

9 Volet 3 : Identité Renforcée

1. Valorisation du patrimoine local
2. Cohésion et dynamique de territoire
3. Engagement des Élus

12 Engagement des élus





Préambule

Les communes de Saint-Bonnet-en-Champsaur et de La-Fare-en-Champsaur s'unissent pour créer une nouvelle commune qui reflète leurs aspirations communes et renforce leur rôle au cœur de la vallée du Champsaur Valgaudemar. Cette charte définit les principes de notre projet commun, axé sur l'avenir, une gouvernance partagée, et une identité locale solide.

Cette charte a pour vocation de mettre en lumière et d'acter l'esprit qui a animé les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui vont s'imposer aux élus en charge de la gouvernance de la commune nouvelle. Cette charte a également vocation à être le support d'un dialogue constructif avec les habitants qui peuvent proposer des modifications de la Charte avant sa validation par les élus siégeant dans les conseils municipaux.

Construire ensemble un avenir partagé



Volet 1 : Projet d'Avenir

Nous créons une commune nouvelle pour améliorer la vie quotidienne en respectant nos spécificités rurales et montagnardes, tout en nous adaptant aux défis contemporains.

1. Soutien à l'agriculture de montagne

Au travers des documents d'urbanisme, nous renforcerons le caractère agricole de nos communes en préservant les terres agricoles de part et d'autre du Drac.

2. Valorisation des produits locaux

Nous valoriserons et ferons la promotion des produits locaux issus des vallées du Champsaur et du Valgaudemar afin de faire rayonner notre territoire et favoriser son développement économique.

3. Adaptation au changement climatique

Nous adapterons nos villages, nos hameaux et nos places à l'émergence de nouveaux risques liés au changement climatique, notamment en préservant les sols, en favorisant leur désimperméabilisation lors d'aménagements urbains afin qu'ils soient mieux adaptés aux enjeux environnementaux et de gestion des risques.

4. Tourisme durable et valorisation des paysages

Le tourisme, secteur clé pour notre économie locale, sera promu dans le respect des paysages et des ressources naturelles, en encourageant des activités en lien avec le terroir et les traditions locales. Nous souhaitons ainsi créer un modèle de tourisme équilibré, qui soutient l'économie sans compromettre l'intégrité de nos terres agricoles, de nos montagnes et de notre patrimoine naturel et culturel qui font notre attractivité.

5. Modernisation des infrastructures

Nous améliorerons et moderniserons les infrastructures routières et urbaines de l'ensemble de la commune nouvelle afin d'offrir aux habitants le meilleur cadre de vie possible, vecteur de notre attractivité, de praticité et de la qualité de vie sur notre territoire.



6. Renforcement des services publics

Nous veillerons également à maintenir et à renforcer les services publics présents sur le territoire de nos communes en menant des politiques ambitieuses favorisant l'emploi et le logement pour favoriser l'attractivité du territoire vis-à-vis de jeunes ménages qui souhaiteraient s'installer durablement dans notre vallée.



7. Le bien-vivre en Champsaur Valgaudemar au cœur des préoccupations

Le fil rouge de notre action sera le « bien-vivre » en Champsaur Valgaudemar et plus particulièrement sur le territoire de notre commune nouvelle, centralité affirmée de nos vallées. Cela se déclinera selon 3 thématiques :



- **Santé et bien-être** : un territoire où il fait bon vivre c'est un territoire où on vit en bonne santé. Il faut donc que des médecins puissent exercer en nombre suffisant et que des spécialistes soient également représentés. Pour cela, il faut que des équipements destinés à les accueillir puissent continuer à voir le jour. Il convient également de prêter une attention particulière à la santé dans nos différentes politiques d'aménagement, notamment urbaines afin de renforcer le cadre de vie des habitants et usagers au travers d'espaces de rencontre et de convivialité, adaptés aux plus jeunes comme à nos aînés, pour que chacun puisse s'épanouir, « bien grandir » et « bien vieillir » au sein de notre commune nouvelle.
- **Logement** : « Bien vivre » c'est d'abord se loger. Pour que le territoire soit habité il faut que les ménages puissent s'y loger et notamment les jeunes ménages avec enfants qui sont l'avenir de nos territoires. Conscients des difficultés actuelles sur le marché immobilier et notamment sur le marché locatif nous mènerons, en relation avec nos partenaires, une politique de création de logements locatifs abordables destinés aux résidents permanents, notamment les familles et les jeunes ménages.
- **Culture et éducation** : « bien-grandir » passe aussi par l'accès à une éducation de qualité. Nos enfants sont les actifs de demain et le futur de notre territoire. Et l'ouverture culturelle à tout âge contribue à l'éducation et à l'épanouissement tout au long de la vie. Nous voulons faire de la commune nouvelle une locomotive culturelle de nos vallées afin de faire rayonner nos traditions et nos savoir-faire. Cela passera par le renforcement des équipements existants, notamment la médiathèque et ses animations, mais également par l'émergence de nouveaux lieux et événements afin que chacun puisse trouver « culture à son pied ». Nous nous appuyerons pour cela sur les nombreuses associations du territoire et leurs actions qui contribuent à la richesse de notre vallée.



Volet 2 : Gouvernance Nouvelle

Une organisation simple et efficace pour mieux répondre aux besoins locaux et renforcer la centralité de notre vallée tout en garantissant une représentation des deux communes fondatrices au sein des instances de la commune nouvelle et de son territoire.

1. Structure de gouvernance adaptée

Les communes de La Fare-en-Champsaur et de Saint-Bonnet-en-Champsaur, représentées par leurs maires dûment habilités par délibérations concordantes de leurs conseils municipaux respectifs en date du [Date à venir des délibérations selon le résultat des concertations], décident la création d'une commune nouvelle dénommée «Saint-Bonnet-en-Champsaur».

La commune nouvelle créée reconnaît et respecte les identités locales en instituant des communes déléguées sur le périmètre des communes historiques.

Le siège de la commune nouvelle est établi en Mairie de la commune historique de Saint-Bonnet-en-Champsaur (2, Place Waldems 05500 SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR), qui sera également le Chef-lieu de la commune.

2. Commune et Maire délégué

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et à son article L.2113-10, une commune déléguée reprenant le nom et les limites territoriales de la commune historique de La Fare-en-Champsaur est instituée au sein de la commune nouvelle :

Commune déléguée de La Fare-en-Champsaur

La commune nouvelle a néanmoins seule la qualité de collectivité territoriale. La conservation d'une commune historique au titre de commune déléguée entraîne de plein droit l'institution d'un maire délégué et la création d'une annexe de la mairie.



3. Conseil Municipal Unique

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune nouvelle est dotée d'un Conseil municipal. Cependant, quelques phases méritent d'être distinguées :

→ En période transitoire jusque 2026

Durant la période transitoire, qui court à compter de la date de création de la commune nouvelle et jusqu'au premier renouvellement municipal prévu en 2026, le conseil municipal sera composé de l'ensemble des conseillers municipaux en exercice des communes historiques (Art. L2113-7 du CGCT).

→ Au premier renouvellement municipal de 2026

Au premier renouvellement municipal, c'est-à-dire aux élections municipales prévues en 2026, par application de la loi le Conseil municipal comportera un nombre de membres égal au nombre prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales pour une commune appartenant à la strate démographique supérieure, conformément à l'article L.2113-8 du même Code. En l'état actuel du droit, le nombre de conseillers municipaux est 27 pour une commune comportant entre 3500 et 4999 habitants.

→ A compter du second renouvellement

Aux renouvellements municipaux suivants, soit à compter de 2032, le nombre de conseillers municipaux au sein du Conseil municipal sera fixé conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur en fonction de la strate démographique de la commune nouvelle. En l'état actuel du droit, le nombre de Conseillers municipaux sera de 23 (Commune comportant entre 2500 et 3499 habitants).



4. Composition des listes municipales

Conformément aux dispositions du Code électoral actuellement en vigueur pour les communes de 1000 habitants et plus, à compter du premier renouvellement municipal de 2026, les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours.

Les listes présentées devront être complètes, et ne pourront faire l'objet d'aucune adjonction ni suppression de noms, ni même faire l'objet de modifications dans l'ordre de présentation.

Les listes devront en outre respecter la parité, c'est-à-dire sur chacune des listes l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Le bon fonctionnement de la commune nouvelle tient en partie à une répartition équitable des sièges au sein du Conseil municipal et à l'implication d'un maximum de personnes issues des communes fondatrices et de leurs hameaux.

Il appartiendra aux candidats, à l'occasion des échéances municipales, de composer des listes permettant une représentation juste et exhaustive de chacune des deux communes fondatrices conformément à l'esprit de cette Charte fondatrice.

Nous souhaitons ici marquer l'importance de cette démarche territoriale afin d'œuvrer à un rapprochement fructueux de nos communes tout en permettant aux liens de proximité géographique entre élus et habitants de perdurer, comme c'est aujourd'hui le cas.

5. Commissions locales

Aux fins de faciliter le travail du Conseil municipal, des commissions municipales pourront être mises en place, conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Durant la période transitoire, et dans la mesure du possible, celles-ci seront composées d'au moins un conseiller municipal résidant de chacune des Communes historiques, tout en respectant un principe de représentation équilibrée.



6. Renforcement du rôle central

- **Attractivité du territoire** : La commune nouvelle unissant La Fare-en-Champsaur et Saint-Bonnet-en-Champsaur sera amenée à consolider et à affirmer le rôle central que ces communes historiques occupent dans la vallée au service de ses habitants. En effet, les limites administratives actuelles ne permettent pas une véritable mise en cohérence de l'urbanisme et de sa planification ainsi que le développement de politiques communes sur des sujets importants, notamment concernant les aménagements urbains et les équipements publics. Demain, une vision d'ensemble sera permise par l'unification des deux communes qui constituent le « cœur » des vallées du Champsaur et du Valgaudemar. En cela, la création de la commune nouvelle répond aux enjeux de recomposition territoriale en créant les conditions pour une affirmation du rôle de cette centralité au service des habitants.
- **Développement économique commun** : Il s'agit là aussi de gagner en cohérence en favorisant un développement économique commun « locomotive » pour le territoire, son rayonnement et son attractivité. Nous agirons pour développer l'activité commerciale de façon harmonieuse de part et d'autre du Drac ainsi que dans nos zones d'activités. Il nous faudra donc être attentif à maintenir et à favoriser autant que possible l'ensemble des activités, commerces et services qui peuvent trouver leurs places dans nos centres-bourgs. Cela se fera par des dispositifs d'incitation et de soutien à l'activité commerciale mais également en étant attentifs à la nature des activités que nous implanterons dans nos zones d'activités dédiées : en premier lieu les activités artisanales.





7. Communication et transparence

- **Dialogue ouvert avec les habitants** : La création de la commune nouvelle est aussi une opportunité pour définir de nouveaux modes d'échanges et de concertation avec les populations de nos deux communes. Cette charte est un premier outil au service de cette démarche participative vis-à-vis des habitants. Cela passera notamment par la mise en place de réunions de secteurs, animé par des élus référents selon les secteurs et hameaux où elles se tiendront. Les projets spécifiques seront également l'occasion pour la population de s'exprimer au travers d'ateliers de travail ou de réunions publiques. Nous souhaitons affirmer dans cette charte fondatrice les principes directeurs de cette nouvelle manière de consulter les habitants : égalité, bienveillance et méthode pour que chacun puisse se sentir reconnu et être acteur du territoire qu'il habite.
- **Une écoute et une place pour tous** : Nous considérons que la période qui s'ouvre doit conduire à un renforcement des liens qui existent entre habitants et élus. Moteurs de l'action politique, l'intérêt des habitants et du territoire doit pouvoir trouver à s'exprimer dans de nouvelles assemblées, telles que les réunions de secteurs mais également au travers de temps de concertation thématiques et parfois plus spécifiques, projet par projet, afin que chacun puisse faire remonter aux élus les problématiques rencontrées au quotidien et donner son avis dans un cadre apaisé et bienveillant concernant les projets en cours. Pour cela, il est nécessaire que des outils et des moyens soient mis en place pour qu'un dialogue ouvert et constructif puisse irriguer et enrichir l'ensemble des projets de la commune nouvelle.





Volet 3 : Identité Renforcée

Affirmons ensemble notre identité locale tout en regardant vers l'avenir.

1. Valorisation du patrimoine local

Nous souhaitons valoriser notre patrimoine architectural, paysager et culturel. Cet ensemble fait notre identité et notre lien au territoire. Nous souhaitons préserver nos traditions, nos spécificités, nos histoires mais aussi créer de nouveaux symboles pouvant inscrire le rapprochement fructueux de nos communes sur le temps long. Ces symboles pourront prendre la forme d'aménagements, notamment pour mettre en valeur les sites emblématiques de nos communes : les Trois Croix, Bois Vert...

Ces lieux emblématiques méritent une mise en lumière permettant de les valoriser et d'en faire des éléments autour duquel nous bâtirons une part de notre développement touristique.

2. Cohésion et dynamique de territoire

Enfin, notre identité, nos identités citoyennes et individuelles sont avant tout ancrées dans les liens qui unissent les habitants des deux communes fondatrices de part et d'autre du Drac. En effet, de nombreux évènements, animations et comités fédèrent déjà les habitants de nos communes, comme l'illustre l'exemple du club du 3ème âge qui réunit pour de nombreuses activités nos aînés des deux communes.

Forts des liens sociaux qui unissent les populations, nous fédèrerons plus encore nos démarches et acteurs de la vie sociale pour que nous puissions ensemble œuvrer à un renforcement des liens de proximité, de solidarité et de convivialité qui sont un élément majeur de la qualité de vie sur notre territoire. Nous souhaitons aussi que les plus fortes synergies rendues possibles par la commune nouvelle participent de son rayonnement sur le plan social et politique au service des habitants de nos communes historiques et des vallées du Champsaur et du Valgaudemar.



Engagement des Élus



Nous, élus de La Fare-en-Champsaur et de Saint-Bonnet-en-Champsaur, nous engageons à mettre en œuvre les principes définis dans cette charte. En créant cette commune nouvelle, nous affirmons notre volonté de construire un territoire uni, prospère, et respectueux de ses spécificités, tout en consolidant notre rôle central au sein des vallées du Champsaur Valgaudemar.

Chaque habitant est libre de soumettre des modifications et enrichissement de cette charte afin que celle-ci puisse être un outil partagé renforçant les liens qui unissent habitants et élus au service du développement et de l'intérêt général de notre commune nouvelle et de nos vallées.